

CANADA  
QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-  
au-Tonnerre, tenue ce 5 septembre 2023, au bureau municipal.

**SONT PRÉSENTS (ES):**

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Marie-Josée Lapierre	Conseillère
Monsieur Denis Bezeau	Conseiller
Madame Maryse Pagé	Conseillère
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice  
générale.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le Maire, Jacques Bernier souhaite la bienvenue à tous

---

**2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est  
ouverte à 19h00 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame  
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

---

**3. RÉOLUTION 101-09-23**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires  
nouvelles restent ouvertes.

---

**4. RÉOLUTION 102-09-23**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS  
D'AOÛT 2023**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu les  
procès-verbaux préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture  
et adoptent et ratifient les procès-verbaux du mois d'août 2023  
tels que soumis.

---

**5. RÉOLUTION 103-09-23**

**ADOPTION DE LA LISTE DES PRÉLÈVEMENTS  
BANCAIRES DU MOIS D'AOÛT 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des prélèvements bancaires du mois d'août 2023 soit adoptée telle que déposée.

QUE la directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre certifie que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par cette résolution

---

Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière

---

**6. RÉSOLUTION 104-09-23**

**APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

QUE la directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre certifie que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par cette résolution

---

Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière

---

**7. RÉSOLUTION 105-09-23**

**COMITÉ DE PILOTAGE MADA**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède une politique et un plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une mise à jour de la politique et de son plan d'action et aussi du Comité de pilotage;

CONSIDÉRANT QUE ce comité aura pour mandat la révision de la politique municipale des aînés et de son plan d'action;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre reconnaît le comité de pilotage pour la mise à niveau de la Politique MADA, qui a été formé en juin dernier

### Séance régulière du 5 septembre 2023

par des appels de sollicitations auprès de personnes impliquées dans notre communauté auprès des aînés;

QUE le comité soit formé des membres suivants :

- Anne-Marie Boudreau : Éluée responsable du dossier des aînés
- Josée Poulin : Directrice-générale de la Municipalité
- Marlène Pagé : Implication auprès des aînés (Sheldrake)
- Anne Desmeule : Implication auprès des aînés (Rivière-au-Tonnerre)
- Véronique Lemieux : Coordinatrice Maison du Tonnerre
- Léona Boudreau : Présidente de la FADOQ de Rivière-au-Tonnerre
- Marie-Ève Labrecque : Organisatrice communautaire en Minganie (CISS de la Minganie)
- Amélie Landry : Kinésologue et agente de promotion / prévention en saines habitudes de vie du CISS de la Minganie

QUE ce comité peut s'adjoindre d'autres personnes ressources au fur à mesure de l'avancement de ses travaux.

---

#### **8. RÉSOLUTION 106-09-23**

##### **RESPONSABLE DU DOSSIER DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède une politique et un plan d'action MADA;

ATTENDU QUE la Municipalité doit mandater une personne responsable des dossiers des aînés pour la réalisation de ses objectifs.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre confirme que madame Anne-Marie Boudreau, est l'élue responsable des dossiers des aînés;

---

#### **9. RÉSOLUTION 107-09-23**

##### **PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre possède une politique et un plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre est directement touchée par le vieillissement démographique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre est d'avis qu'une mise à niveau sa politique et son plan d'action est nécessaire et primordiale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre demande une aide financière dans le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés-Volet 1 pour la mise à jour de sa politique des aînés et de son plan d'action;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière soit nommée représentante de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que pour la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de compte.

---

**10. RÉSOLUTION 108-09-23**

**OCTROI CONTRAT -AMÉLIORATION DU SENTIER PÉDESTRE  
CHUTE DU GRAND SAULT-PHASE 2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu l'aide financière demandée dans le cadre de l'appel à projet dans le Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public pour terminer le sentier pédestre menant à la chute du Grand Sault;

CONSIDÉRANT la réalisation de la phase 1 par Charley Jomphe et la soumission reçue de ce dernier pour la phase 2;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre octroi le contrat de la phase 2 pour l'amélioration du sentier menant à la chute du Grand Sault tel qu'inscrit sur la soumission de Charley Jomphe;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement

---

**11. RÉSOLUTION 110-09-23**

**PAIEMENT SUBVENTION 2023-FABRIQUE DE RIVIÈRE-AU-  
TONNERRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre désire contribuer à la sauvegarde de l'Église;

CONSIDÉRANT la demande initiale du comité du 170<sup>e</sup> et la promesse de la Municipalité de subventionner au montant de 5000\$ la fabrique de Rivière-au-Tonnerre après les festivités pour la sauvegarde de l'Église;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise le versement de 5000\$ à la Fabrique;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement

---

## **12. RÉSOLUTION 111-09-23**

### **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

**ATTENDU QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**ATTENDU QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**ATTENDU QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**ATTENDU QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**ATTENDU** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**ATTENDU QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**ATTENDU QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**ATTENDU QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à Kateri Champagne-Jourdain, députée de Duplessis à l'Assemblée nationale, à Marilène Gill, députée à la Chambre des communes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

---

**13. RÉSOLUTION 112-09-23**

**OCTROI CONTRAT -PAVAGE STATIONNEMENT BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT le réaménagement et l'agrandissement du bureau municipal;

CONSIDÉRANT la soumission de BCN pavage pour le pavement du stationnement du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Séance régulière du 5 septembre 2023

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre octroi le contrat de pavage du stationnement du bureau municipal à BCN Pavage tel que soumis sur la soumission 1073 du 21 août 2023;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement

---

**14. RÉSOLUTION 113-09-23**

**ANNULATION APPEL D'OFFRES - RÉFECTION DE LA RUE DU RUISSEAU -PHASE 1 - APPEL D'OFFRES 100-08-23**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 100-08-23 par lequel la Municipalité a demandé des soumissions pour des travaux de de réfection de la rue du Ruisseau-Phase 1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions jugées conformes, l'une D'Équipements Nordiques et l'autre de Gazon Savard Saguenay inc.;

CONSIDÉRANT QUE ces deux (2) soumissions sont substantiellement supérieures à l'estimation des coûts et des fonds disponibles;

CONSIDÉRANT l'avis public qui prévoit que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE REJETER soumissions déposées par Équipements Nordiques et Gazon Savard Saguenay inc. pour la réfection de la rue du Ruisseau-Phase 1 et, par conséquent, d'annuler l'appel d'offres numéro 100-08-23

---

**15. RÉSOLUTION 114-09-23**

**ENVELOPPE ADDITIONNELLE -PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUTS**

CONSIDÉRANT les demandes additionnelles de notre analyste à la direction des programmes d'infrastructures d'eau Québec du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts;

CONSIDÉRANT le besoin de faire compléter le dossier par notre ingénieur chez Tétra-Tech;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Séance régulière du 5 septembre 2023

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise une enveloppe additionnelle de 2500\$ forfaitaire à Tétra-Tech pour procéder à la révision du plan d'intervention;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement

---

**16. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

---

**17. RAPPORT DE COMITÉ**

Aucun rapport

---

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une question est posée au conseil

---

**19. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par la conseillère Maryse Pagé. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la séance levée à 19h20.

---

**20. SIGNATURES**

---

Josée Poulin  
Directrice générale

---

Jacques Bernier  
Maire